

Questions orales

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, tel est exactement l'objectif que nous entendons poursuivre. Nous aurons bientôt une mesure à présenter en Chambre. Je ne puis préciser de date exacte, mais j'espère pouvoir faire une déclaration bientôt.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, compte tenu des difficultés que présente ce domaine très épineux, le ministre peut-il nous donner l'assurance que cela va se faire sans retard, en raison de la complémentarité—des mesures propres à parer immédiatement à la vague de criminalité et du caractère passionnel du débat que cela pourra entraîner sur la peine capitale? Peut-il assurer également que, s'il existe des mesures propres à régler immédiatement la situation, ces mesures vont être prises et que la question de la peine capitale sera examinée en fonction de ses avantages ou de ses désavantages.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, il n'y aura pas de retard dans la présentation d'une mesure relative à la peine capitale. Tout au contraire, nous nous efforçons d'accélérer la présentation de certaines mesures normalement plus longues à préparer, afin d'assurer à la population canadienne une meilleure protection contre l'élément criminel.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA QUESTION DE L'AVORTEMENT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Le comité du Million présentait la semaine dernière au premier ministre un mémoire sur l'avortement, corollairement à la présentation qui doit être faite jeudi prochain au Parlement d'une pétition portant un million de signatures. J'aimerais que le ministre me dise s'il a étudié le mémoire, et si oui ou non il envisage de proposer une mesure législative tendant à limiter l'avortement aux seuls cas de nécessité médicale indiscutable? Et à cette fin, de préciser dans la loi que le mot «santé» figurant à l'article 251 du Code criminel ne s'entend pas des facteurs sociaux?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, rien ne me permet de croire que les facteurs sociaux soient jamais pris en compte, hormis les répercussions qu'ils peuvent avoir sur la santé entendue au sens de cet article. Je ne pense pas que le mémoire modifie la position fondamentale du gouvernement, soit que si les comités médicaux sont prêts à assumer la responsabilité qui leur a été confiée par la loi de 1969, cette loi donnera les résultats attendus. Nous n'avons donc pas, pour l'instant, l'intention de présenter de nouvelles mesures législatives.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, vu l'augmentation rapide du nombre d'avortements, qui dépasse maintenant 43,000 par année, ce qui représente 12.6 p. 100 du nombre des naissances, j'aimerais demander au ministre si le gouvernement songe à protéger les enfants non encore nés.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, bien sûr, c'est à ces enfants que nous songions en adoptant la loi de 1969 et en prévoyant ce moyen de protection. Nous sommes en train d'examiner toute la question de l'application de la loi sur l'avortement et les mesures que nous devrions prendre

[M. Nowlan.]

pour rendre la loi plus efficace. Nous ferons peut-être une annonce à ce sujet en temps opportun, mais en ce qui concerne les intentions précises du gouvernement à l'égard de la loi, ma réponse précédente vaut encore.

L'OPPORTUNITÉ DE L'UNIFORMISATION DES MODALITÉS QUANT À L'AVORTEMENT ET DU RENVOI DE LA QUESTION À LA COUR SUPRÊME

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à ce même sujet. Tout d'abord, je tiens à signaler que je suis d'accord avec la position adoptée par le ministre. Il y a des divergences d'opinion des deux côtés de la Chambre au sujet de l'avortement. Ma question porte sur une question que je considère comme très grave. M. Morgentaler a été déclaré coupable de certains actes et l'on continue de l'accuser devant les tribunaux d'actes que des comités, dans d'autres provinces, approuvent chaque jour. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il est temps de réviser et de modifier la loi de façon qu'elle soit respectée de la même manière partout au Canada?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, bien entendu, la loi est uniforme. Une question sur le rôle et le fonctionnement des comités médicaux se pose, bien sûr, mais c'est une autre question qui relève d'autorités autres que le Parlement ou le gouvernement fédéral et qui dépend des mesures que prennent ces autorités.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, le ministre songerait-il à soumettre la question à la Cour suprême du Canada pour obtenir une interprétation juridique du mot «santé» en ce qui touche l'avortement et de ce qu'il signifie relativement à la mère et ainsi de suite, afin que la loi soit appliquée uniformément partout au Canada.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain que la meilleure solution consiste à soumettre immédiatement la question à la Cour suprême. En répondant au député d'Edmonton-Strathcona plus tôt, j'ai signalé que nous examinons la loi et son application, que nous proposerions certaines mesures relativement à son application et suite à cette application, j'ai indiqué que nous ferions une annonce à ce sujet à la Chambre en temps opportun.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

DEMANDE DE RAPPORT SUR LA QUESTION DE L'INDEXATION DES PENSIONS DES CHEMINOTS RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports je voudrais poser ma question à son secrétaire parlementaire. Le lundi 12 mai, comme en fait foi le hansard à la page 5689, pendant l'étude des crédits du ministère des Transports, le ministre a dit que le conseil d'administration du CN allait se réunir le 26 mai pour discuter de la question de l'indexation des pensions des retraités du CN. Je lui ai dit, et je tiens ma promesse, que le mardi 27 mai, je le questionnerais à ce sujet. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous indiquer maintenant quelle décision le conseil d'administration du CN a prise hier?